

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 1 (1856)  
**Heft:** 5

## Inhaltsverzeichnis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE

## SUISSE



CONDITIONS D'ABONNEMENT : La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Le prix pour le reste de l'année courante est fixé à 4 fr. 50. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — Transport de troupes en chemin de fer (*suite*). — Histoire de la campagne de 1799 en Suisse (*suite*). — Rapport du Département militaire fédéral sur l'année 1855 (*suite*). — Nouvelles et chroniques.

### DU TRANSPORT DES TROUPES PAR LES CHEMINS DE FER.

(*Suite*). Voir les nos 3 et 4.

CAVALERIE. — Les dispositions relatives à l'infanterie étant aussi applicables à la cavalerie en ce qui concerne le personnel, nous ne les répéterons pas ici.

*Dispositions générales.* — Une partie de la troupe s'embarque avec les chevaux, à raison de quatre hommes par waggon ; un sous-officier et quatre cavaliers occupent chaque waggon à selles ; le reste de l'effectif est transporté comme une troupe d'infanterie.

Les waggons à bœufs, dans lesquels on fait exclusivement le transport des chevaux, sont des caisses rectangulaires, couvertes, ayant leurs petits et leurs grands côtés pleins, mais ces derniers seulement jusqu'à un mètre du plancher, et à claire-voie au-dessus. Ils s'ouvrent par des portes à deux battants ou à coulisses, pratiquées sur le milieu des grands côtés. Les claires-voies sont fermées par des rideaux imperméables et mobiles.

Les dimensions de ces voitures varient :

Pour la longueur, de 4 mètres 12 cent. à 6 mètres 00 cent.

Pour la largeur, de 2 " 30 " à 2 " 50 "

Et pour la hauteur des

portes . . . . . de 1 " 70 " à 1 " 92 "

Le tableau suivant indiquant la grosseur moyenne des chevaux et la hauteur du paquetage, peut servir à déterminer le nombre de chevaux chargeant à plein chaque waggon :